

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté du Maire n°2023-142



Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée le 22/11/2023, par l'entreprise SAUR France, 21 rue Anita Conti, 56005 VANNES CEDEX, déclare pouvoir intervenir en cas de travaux de réparation urgents et imprévus dans le cadre de l'exploitation du réseau d'eau potable et d'assainissement

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de règlementer la circulation des véhicules au droit des chantiers en agglomération.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise SAUR France ou une de ses filiale, sont interdits sur l'ensemble des voies situé à l'intérieur du périmètre de l'agglomération de la commune du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31/12/2024.

Toutes les mesures devront être prises par l'entreprise SAUR France, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise SAUR France.

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans les cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs

et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
- Communauté d'Agglomération Loire Forez
- Service Technique départemental de Saint-Just-Saint-Rambert
- Entreprise SAUR France.

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 24 novembre 2023

Le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint,

Christian SOULIER

